

Aide aux investissements matériels des TPE

AMIENS METROPOLE

Présentation du dispositif

Amiens Métropole soutient les entreprises dans leur projet d'investissement.

L'objectif de ce dispositif est de favoriser le développement local en soutenant les projets d'investissements en matériels.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles :

- les TPE de moins de 10 salariés en CDI et CDD (hors apprentis),
- les entreprises artisanales, commerciales ou de service, en création et en développement,
- pour la restauration (de type traditionnelle ou rapide), est éligible, l'établissement détenant au moins 1 label reconnu par Amiens Métropole,
- pour les commerces, sont éligibles, tous ceux du territoire d'Amiens Métropole (y compris la ville d'Amiens) ayant un point de vente fixe avec une vitrine commerciale et dont la surface de vente n'excède pas 400 m².

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont éligibles les investissements suivants :

- les investissements matériels de production neufs et d'occasion garantie y compris les équipements informatiques,
- les aménagements nécessaires à l'installation du matériel,
- les équipements spécifiques pour les véhicules (hors châssis),
- pour les commerces : les travaux d'embellissement et de modernisation de la façade, de la vitrine commerciale, de l'éclairage et de l'enseigne et les équipements de sécurité (caméra, alarme).

Le projet doit représenter un montant d'investissement minimum de 5 000 € HT.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de la subvention est de 20% du montant HT des investissements éligibles.

L'aide est plafonnée à 6 000 € par période de 3 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Pour toute information, et pour la constitution du dossier :
AMIENS MÉTROPOLE - Direction du Développement Économique et de l'Emploi
6 rue des Hautes Cornes - BP 2720 - 80027 AMIENS Cedex 1
03 22 97 15 89 - deveco@amiens-metropole.com

La demande de subvention doit être présentée avant le commencement des investissements.

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 10 salariés.
- Données supplémentaires
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
 - › Immatriculation au Répertoire des Métiers

Organisme

AMIENS METROPOLE

- **Direction du Développement Economique et de l'Emploi**
6 rue des Hautes Cornes
BP 2720
80027 AMIENS Cedex 1
Téléphone : 03 22 97 15 86
E-mail : deveco@amiens-metropole.com

Fichiers attachés

- [Dossier de demande](#) (7/08/2024 - 53.7 ko)